



Année scolaire 2019/2020

Séance n° 8

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 25 novembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres de droit : Mme Alary, Provisseure, Mme Mebarki, Provisseure Adjointe, Mme Mansuy, Gestionnaire, Mme Ruggeri, CPE.

Représentants de la commune : Mme Lacoste.

Représentants des personnels enseignants : M. Lebrun, Mme Mangin, Mme Nadaud, Mme Henck, M. Dauriac, Mme Guilbert, Mme Castres.

Représentants des parents d'élèves : M. Sinatti, Mme Quemeneur, Mme Landot, Mme Quillevere, M. Excoffier.

Représentants des élèves : Lison Gille, Antéo Persyn, Shagi, Dubedat.

Mme la Provisseure déclare la séance ouverte à 17 h 50.

Désignation du secrétaire de séance : M. Excoffier, représentant des parents d'élèves, est désigné secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019

Mme la Provisseure soumet au vote le procès-verbal de la séance n° 7 du 26 septembre 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Avant de soumettre au vote l'ordre du jour, Madame la Provisseure propose de supprimer le point 11 (Prélèvement sur fonds de réserve), ce point étant traité au point 8 (Budget 2020).

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

II. Adoption du règlement intérieur

(Voir en annexe la pièce intitulée « Règlement intérieur du Conseil d'Administration du Lycée Clémence-Royer de Fonsorbes »)

Madame la Provisseure ne donne pas lecture du projet de règlement intérieur, celui-ci étant identique à celui de l'année dernière et ayant été distribué en amont aux membres du Conseil d'Administration. Mme MANGIN propose d'amender l'Article 7 pour que la prise de parole soit gérée par un président désigné

en début de séance. Madame la Proviseure ne peut accéder à cette demande, le président de séance ne pouvant être que le Chef d'établissement.

Mme NADAUD propose une formulation différente de l'Article 7 de sorte d'équilibrer plus exactement les temps de parole.

À 17 h 55, arrivée de Mme QUILLEVERE, représentante des parents d'élèves.

Mme NADAUD, à propos de l'Article 12, demande la teneur exacte de l'obligation de discrétion : s'agit-il principalement de ne pas divulguer les cas personnels ? Madame la Proviseure explique que cette obligation de discrétion a une portée plus large, comprenant notamment la teneur des votes de chacun, et que le contenu des débats n'a pas à s'étendre au-delà de la communauté éducative.

À 18 h, arrivée de Mme LACOSTE, représentante de la commune de Fonsorbes.

Pour l'Article 7, Madame la Proviseure propose de le modifier comme suit : « La prise de parole durant les séances est distribuée avec équité par le Président. ».

Pour l'Article 12, il est entendu que l'obligation de discrétion vise aussi à ne pas stigmatiser les personnes.

En l'absence d'autres remarques, le règlement comprenant maintenant la modification de l'Article 7 est proposé au vote. Le règlement est approuvé.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

III. Élection des différentes commissions

(Voir en annexe le détail de la composition des différentes commissions)

Madame la Proviseure fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'élections puisque les commissions sont déjà constituées. Il s'agit d'approuver leur composition de façon globale. Pour mémoire, il y a huit commissions :

- Commission permanente
- Conseil de discipline
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- Commission hygiène et sécurité
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
- Commission « menus »
- Commission éducative
- Fonds social Lycéens et Cantines

La composition des commissions est approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Un parent d'élève fait remarquer que son nom est mal orthographié. Madame la Proviseure promet d'y remédier.

IV. Conventions et contrats

Madame la Proviseure propose au vote six conventions et contrats. Mme MANSUY détaille ces conventions :

a. Gestion de la paie des AED

Le lycée Déodat de Séverac à Toulouse gère la paie des AED par l'entremise d'une convention. L'introduction du prélèvement à la source nécessite une modification de celle-ci.

La modification de cette convention est approuvée.

VOTANTS : 19 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

b. Minibus

La municipalité de Fonsorbes met un minibus à la disposition des associations de la commune. Ce minibus est utilisé par l'Association Sportive ainsi que pour les sorties du mercredi et Madame la Provisseure remercie la municipalité de Fonsorbes pour ce service très utile et pratique. Une convention est nécessaire entre le lycée et la municipalité pour pérenniser l'utilisation de ce véhicule.

La mise en place d'une telle convention est approuvée.

VOTANTS : 19 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

M. DAURIAC souligne néanmoins qu'actuellement le véhicule est difficilement utilisable par l'Association Sportive. En effet le club de Tennis l'utilise sur le créneau précédent et n'en a plus besoin à partir de 12 h 30, mais l'état des lieux pour changer d'utilisateur ne peut être fait qu'à partir de 13 h, à l'ouverture des Services techniques ce qui est trop tard pour l'Association Sportive.

c. Intervention de l'association de Prévention Routière

Une association gersoise de Prévention Routière doit intervenir dans l'établissement le 13 décembre pour une campagne de sensibilisation des élèves des classes de seconde aux risques routiers en général et à l'alcoolémie en particulier. Un fonds spécial « Prévention des Risques Routiers » est dégagé pour cette activité.

Mme QUEMENEUR regrette que seule une partie de l'effectif (six classes sur les dix classes de seconde) puisse suivre le dispositif.

La convention est approuvée.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

d. Exposition « Connexion illimitée, vie limitée »

Les élèves du lycée Edmond-Rostand de Bagnères-de-Luchon ont bâti une exposition pour sensibiliser les lycéens à l'usage d'internet. Mme CHEMIN (CDI) a obtenu le prêt de cette exposition pour l'installer au CDI pendant tout le mois de décembre. Une convention est nécessaire.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

e. Autorisation Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le lycée, qui entretient d'excellentes relations avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Lys (le chef cuisinier du lycée est pompier volontaire), leur prête de temps à autre certains de ses locaux pour des exercices (hors temps scolaires) pratiques. Les Sapeurs-Pompiers ont demandé à pouvoir utiliser le réfectoire pour leur repas de Noël le samedi 14 décembre de 19 h à 3 h du matin, sous le contrôle du responsable du réfectoire (personnel de la Région). Madame la Provisseure accepte et une convention est nécessaire.

Cette convention est approuvée.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

f. Projet Classe euro

Le lycée de Tournefeuille organise une rencontre de lycéens européens pour échanger, en anglais, sur des problématiques prédéfinies (surtout d'actualité). Les élèves des classes de première (section euro uniquement, 21 élèves) sont conviés dans ce lycée les 29, 30 et 31 janvier. Une participation de 30 € par élève participant est demandée (flocage de T-shirt, plusieurs repas).

Une convention est à signer avec le lycée de Tournefeuille.

Mme LANDOT fait remarquer que ces trois jours précèdent immédiatement des épreuves de contrôle continu du Bac (Histoire-Géo, LV1 et LV2) et que les élèves participants ne pourront pas bénéficier des séances de révisions que les autres professeurs pourront éventuellement organiser à ce moment-là.

Madame la Provisure fait remarquer que cette rencontre n'est pas obligatoire, que les collègues non anglicistes en seront informés à temps, et que l'esprit de ces contrôles n'étant pas au bachotage, il n'y a pas lieu de révisions particulières.

Mme MANGIN ajoute que les programmes, suffisamment chargés dans toutes les matières en classe de première, ne permettent pas de libérer du temps pour des séances de révisions.

Mme QUEMENEUR demande dans quelles conditions cette opération pourrait être étendue aux élèves de classes de terminale. Madame la Provisure Adjointe indique que ces élèves-ci ont déjà suivi une expérience similaire l'année dernière sous le nom de « Simulation assemblée de l'ONU » et que la répétition émousse l'intérêt des élèves.

Madame la Provisure ajoute que l'expérience est d'autant plus bénéfique que les élèves ont une meilleure maîtrise de l'argumentation en anglais, ce qui invite à privilégier les élèves des classes de première par rapport à ceux des classes de seconde.

La mise en place de cette convention avec le lycée de Tournefeuille est approuvée.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

V. PPMS

(Voir deux documents en annexe, le « Plan Particulier de Mise en Sécurité - Risques Majeurs », et le « Plan Particulier de Mise en Sécurité - Risque terroriste »)

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité n'ont pas changé depuis l'année dernière si ce n'est l'annuaire des personnes.

M. DAURIAC rappelle qu'en cas d'intrusion dans le lycée, les personnels et les élèves présents dans le gymnase ne sont pas à portée de haut-parleur et ne sont donc pas prévenus. Il demande que l'on trouve une solution à ce problème ainsi qu'au problème inverse (prévenir le lycée en cas d'intrusion dans le gymnase), ainsi qu'au problème du portillon que les agents de la commune laissent peut-être trop souvent ouvert, lorsqu'ils viennent effectuer des travaux sur place.

Mme MANSUY informe que le gymnase est un équipement municipal et qu'il faudrait consulter le PPMS de la commune.

Mme LACOSTE pense que le PPMS de la commune n'est pas concerné et que cela relève du lycée uniquement.

Madame la Provisure indique que relayer le haut-parleur dans le gymnase est une solution envisageable. Il faudrait instaurer une convention entre la Région et la municipalité dans ce sens.

Mme LANDOT demande ensuite comment s'assurer que les consignes et les conduites à tenir (décrites dans les PPMS) sont effectivement connues et appliquées par l'ensemble des professeurs et personnels administratifs.

Madame la Provisure Adjointe indique que cela est réalisé d'une part par le biais d'affiches apposées aux emplacements adéquats, et d'autre part par les exercices réguliers, auxquels d'ailleurs des observateurs extérieurs peuvent assister.

Mme MANGIN demande que l'ensemble des personnels et enseignants volontaires puissent suivre les formations voulues, en particulier la formation aux premiers secours. Madame la Provisure avoue qu'elle-même n'a bénéficié d'aucune formation dans ce domaine.

Madame la Provisure soumet au vote les deux PPMS. Ceux-ci sont approuvés.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

VI. Projets

a) Classe euro

Ce projet concerne 21 élèves de section euro (classe de première) accompagnés de deux de leurs enseignants, pour participer au lycée de Tournefeuille à un regroupement d'élèves venus de plusieurs pays européens afin de débattre en anglais de problématiques d'actualité, les 29, 30 et 31 janvier (voir Conventions et Contrats ci-dessus, point f).

Le budget de cette sortie est de 890 €, dont 200 € de transport et 690 € de frais de participation.

Le lycée participe pour 575 € (15 € par élève, 30 € par enseignant ainsi que les frais de transport), et il reste 315 € à la charge des familles (15 € par élève).

M. LEBRUN demande que la facture de cantine des élèves demi-pensionnaires concernés soit réduite, de sorte que ceux-ci ne paient pas deux fois leur déjeuner. Mme MANSUY acquiesce.

Ce projet est approuvé.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

b) Visite de l'Assemblée Nationale

Une sortie à Paris pour des visites gratuites (Assemblée nationale et Sénat ou Mémorial de la Shoah) est proposée à certains élèves de classe de terminale L (11 élèves qui suivent l'option droit) ainsi qu'aux élèves de classe de terminale ES3.

Il s'agit, le 28 février, d'un voyage en train de nuit aller et retour, sans nuitée sur place. Le coût total est de 7350 € (de train essentiellement). Il sera demandé aux familles un maximum de 150 € par élève (la Maison des lycéens pourrait participer). Le lycée doit contribuer pour 600 €.

Mme QUEMENEUR relève que ce voyage, indépendamment des aides qu'on peut apporter ici ou là, reste extrêmement cher pour trop peu d'élèves.

Madame la Provisseure en convient, incite les familles à s'appuyer sur les fonds sociaux et demande aux parents d'élèves de faire le relais dans ce sens.

Ce projet est approuvé.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

VII. DBM

Le Conseil d'Administration examine une Décision Budgétaire Modificatrice.

- a) Il est proposé de répartir une subvention d'état fléchée « vie de l'élève » (250 €) de manière égale entre le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) et le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Cette répartition est approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

VIII. Budget 2020

(Se reporter au document intitulé « Budget prévisionnel 2020 / Lycée Clémence Royer »)

Mme MANSUY présente en détail le budget prévisionnel pour 2020.

La dotation globale de fonctionnement se monte à 212 355 €, en augmentation de 5 % par rapport à 2019.

Mme MANGIN demande un peu plus de détail en particulier sur ce qui relève de l'activité pédagogique (AP).

Madame la Provisure indique que de nombreux pourcentages sont tout de même donnés et que le Conseil d'Administration n'a pas à se prononcer directement sur l'affectation de chaque dépense.

Madame la Provisure ajoute que ce budget ne comprend pas les crédits d'équipement, qui proviennent directement de la Région.

Madame la Provisure propose le budget au vote. Le budget est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

IX. Marché alimentaire 2020

(Se reporter à la pièce intitulée « Liste des fournisseurs retenus pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 / Marché denrées alimentaires »)

Madame la Provisure présente la liste des fournisseurs retenus pour le marché des denrées alimentaires pour 2020.

M. EXCOFFIER remarque l'absence du Marché n° 3 dans la liste.

Un participant au Conseil d'Administration fait remarquer que les fournisseurs de fruits et légumes frais ne sont pas listés. Madame la Provisure indique que pour ces denrées, l'approvisionnement se fait uniquement par des fournisseurs locaux.

M. DAURIAC déplore que le fromage soit distribué sous blisters plastiques individuels, ce qui multiplie les emballages inutiles.

Madame la Provisure regrette de ne pas pouvoir bénéficier de personnel supplémentaire pour par exemple détailler le fromage à la coupe.

Madame la Provisure indique aussi que la commission « menus » doit tenir sa première réunion peu avant les vacances de Noël. Les représentants des parents y sont bien sûr conviés.

Madame la Provisure propose d'approuver la liste des fournisseurs. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

X. Autorisation de signer les marchés publics 2020

Madame la Provisure explique qu'elle a besoin de l'aval du Conseil d'Administration pour signer les bons de commande relatifs aux marchés publics et sollicite de la part de ce Conseil l'autorisation de signer ces bons de commande jusqu'à hauteur de ce qui est alloué dans le budget.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

XI. Le point 11 a été supprimé lors de l'approbation de l'ordre du jour, voir ci-dessus.

XII. Protocole EPS

(Voir le « Protocole EPS » en annexe)

Le Conseil d'Administration doit être informé des modalités d'information des élèves (et leurs familles) des épreuves d'EPS, des sessions de rattrapage et des notations au Bac.

Madame la Provisure informe le Conseil d'Administration que 7 activités (d'EPS) feront l'objet d'évaluations au cours de l'année. M. DAURIAC est coordinateur de l'activité.

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

XIII. Journée de solidarité

(Voir en annexe la pièce jointe intitulée « Journée de solidarité »)

La journée annuelle de solidarité est rattrapée diversement selon les personnels et les organisations respectives de travail : pour les personnels de la Région, elle est incluse dans le temps de travail annualisé ; pour les personnels administratifs, elle est rattrapée lors des jours d'inscription en fin d'année scolaire ; pour les personnels de la vie scolaire, elle est en partie intégrée dans l'emploi du temps hebdomadaire et en partie (3 h) dédiée à la journée portes ouvertes.

Pour les enseignants, elle doit être rattrapée pour certains d'entre eux par la journée portes ouvertes (3 h) ou bien lors des actions concernant le lien collège-lycée. Pour le reste de la journée de solidarité et pour les autres enseignants, par des corrections, des oraux etc.

Les modalités relatives à la journée de solidarité sont approuvées.

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

XIV. Questions diverses

Liste d'Union

1. SELF

1. Comment réduire, de façon pérenne, les problèmes de fluidité à la cantine ?
2. Serait-il possible de revoir le process de dépose de plateaux afin de fluidifier ?
3. Les nouvelles consignes de tri sont sûrement excellentes mais pas expliquées ou mal comprises donc interpellent, est-il possible de les ré-expliquer à tous ?

Madame la Provisseure reconnaît que « ça bloque » certes, et d'ailleurs inégalement selon les jours, mais que la cantine est surtout victime du succès des activités de milieu de journée puisque ainsi les élèves prioritaires renforcent la queue.

Madame la Provisseure regrette surtout que certains élèves, libérés à 11 h 30 alors que la cantine est encore presque vide et prête à les accueillir, préfèrent attendre des camarades au lieu d'aller déjeuner sans tarder. La saison froide qui arrive fera probablement déjeuner ces élèves plus tôt, ce qui est un bien.

En début d'année, des tables de tri ont été installées en fin de parcours, ce qui a pu ralentir le flux durant quelques semaines, mais maintenant que tout le monde connaît les consignes, on observe une amélioration de la fluidité.

Madame la Provisseure invite les représentants des parents à se rendre compte par eux-mêmes en venant déjeuner un jour prochain.

Madame la Provisseure Adjointe admet que la cantine a presque atteint sa capacité maximale.

Madame la Provisseure donne enfin la parole aux élèves pour exprimer leur ressenti.

Lison Gille complète ce qui a été dit en révélant que les récipients pour le tri sont quelquefois très pleins et que les déchets débordent des poubelles. Madame la Provisseure précise que les personnels peuvent être amenés à compresser les déchets à l'intérieur des bacs à l'aide d'instruments (qui ressemblent à des balais).

Mme QUEMENEUR relève que Madame la Provisseure ayant précisé que tout était rentré dans l'ordre au self, que les inconvénients de fluidité, dus à des questions de personnel, étaient désormais réglés, les problèmes de fluidité ne pouvaient que disparaître. Mme QUEMENEUR ajoute que Mme MANSUY a tout de même reconnu que le personnel travaillait « à flux tendu ».

La séance du Conseil d'Administration ayant atteint deux heures sans épuiser l'ordre du jour, Madame la Provisseure, conformément à l'Article 6 du règlement intérieur nouvellement approuvé, propose une prolongation de trente minutes, qui est acceptée. Aucune interruption de séance n'est demandée.

2. ACCÈS AU LYCÉE

Les abribus autour du lycée sont trop petits pour abriter de nombreux élèves. Les élèves déposés par les ramassages scolaires restent dehors par mauvais temps ; certains attendent près de 10 mn. Peut-on envisager une solution rapidement et pérenne ?

Il n'est pas possible d'ouvrir le portail avant 7 h 45. Les AED sont présents à 7 h 30 mais ont des tâches administratives à réaliser avant d'accueillir les élèves.

Mme la Provisure suggère que les parents alertent la Région par courrier pour la question des abribus, et propose d'envoyer ce courrier.

À 19 h 55, départ de M. EXCOFFIER, représentant des parents d'élèves ; Mme QUILLEVERE prend le relais comme secrétaire de séance.

3. EDS

Pour les élèves de seconde, pouvons-nous tirer des leçons et permettre le choix des spécialités avec une plus grande concertation entre enseignants et parents/enfants ?

Une réunion d'information aura lieu pour les parents d'élèves de seconde lors du deuxième trimestre.

Les professeurs ont un peu plus de recul cette année, au moins sur le contenu des programmes. Les concertations ont eu lieu l'année dernière et d'ailleurs les parents n'ont pas toujours suivi les conseils qui leur ont été donnés (le dernier mot reste à la famille). Tous les vœux exprimés par les élèves ont été respectés.

À 19 h 57, départ de Mme NADAUD, représentante des enseignants.

4. COMMISSIONS

Serait-il possible d'avoir à l'avance (un mois, début de trimestre par exemple), les dates de commissions, afin d'intégrer ces dates avec les obligations de chaque participant ?

Mme la Provisure répond qu'il est très difficile de planifier toutes ces réunions étant donné toutes les obligations et convocations de dernière minute qu'elle reçoit de la part de sa hiérarchie. Cela l'obligerait à découdre en permanence les plannings.

5. AGENDA

Est-il possible sur Pronote de n'avoir que les informations relatives à l'enfant et de pouvoir consulter l'agenda général du lycée sur la page d'accueil du lycée (par exemple les dates du salon Infosup) ?

L'ENT n'affichait pas les bonnes informations à cause d'un problème informatique, celui-ci a été corrigé et chacun ne devrait plus voir que les informations le concernant.

À 20 h 02, départ de Mme MANGIN, représentante des enseignants.

FCPE

Suite au courrier du DASEN rappelant l'interdiction des communications à caractère commercial dans les établissements scolaires, que pouvons-nous proposer en tant qu'association de parents d'élèves pour aider la Maison des lycéens ?

Après concertation avec le service juridique, Mme la Provisure propose aux parents d'élèves de signer une convention avec le lycée pour chaque opération qu'ils souhaitent mener. Mais la communication ne pourra en aucun cas passer directement par le lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Provisure déclare la fin de la séance à 20 h 06.

Le secrétaire de Séance

D. EXCOFFIER



Mme la Provisure

